

## **PROGRAMME DE SCIENCE ET DE TECHNOLOGIE- JAPON**

nouveaux comités. Le CPST a pour mandat de superviser l'affectation du budget des S-T et de suivre l'orientation des S-T au Japon. Au Japon, les décisions relatives aux S-T ont toujours été considérées comme ascendantes en ceci qu'avant qu'elles soient prises et qu'un dirigeant les approuve, un consensus est nécessaire à la base. En revanche, le CPST utilise maintenant un système considéré comme descendant.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2001, 59 instituts nationaux feront l'objet d'une réforme et deviendront des organismes indépendants, ou autonomes, sur le plan administratif. Ce sera le remaniement le plus radical du système national des S-T depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. La création d'un nouvel institut, l'Institut national des sciences et technologie industrielles avancées (AIST), est une des réformes les plus remarquables à cet égard. Elle résulte, en effet, du regroupement de 15 établissements de l'Agence des sciences et des techniques industrielles de l'ancien ministère du Commerce international et de l'Industrie (MITI). Ces établissements étaient dispersés dans tout le pays bien que plus nombreux à Tsukuba.

La réforme prévoit une accélération de la coopération entre les chercheurs, l'industrie et les universités par rapport à ce qui se faisait dans le passé. En outre, le système d'évaluation mis en œuvre il y a plusieurs années, doit être appliqué à la lettre. Pour la première fois depuis qu'elles existent, les universités nationales verront leurs résultats évalués selon un système qui rappelle la procédure d'accréditation canadienne. À ce propos, les responsables des instituts publics ont invité des examinateurs étrangers, afin de rendre leurs méthodes de vérification plus transparentes. Cependant, on s'attend à ce que ces changements apportés au système de vérification, bien que strictement prescrits, prennent encore un certain temps à se concrétiser et à être acceptés de manière générale par les instituts de recherche et les chercheurs japonais.

### **Budget du Japon pour la R-D en 2001**

La réforme de l'administration des S-T au Japon renforcera également le système d'affectation de fonds par voie de concours. Les niveaux de financement ont été considérablement relevés afin de palier le manque de fonds chronique qui caractérise ce système. Les décideurs prêteront beaucoup plus attention à la créativité et à l'originalité des projets de recherche et, si leur évaluation à cet égard n'est pas positive, des fonds ne seront pas alloués pour leur réalisation. Les jeunes chercheurs, en particulier, auront plus de latitude pour demander à titre indépendant leur propre financement, sans avoir à passer par leur mentor, autrement dit, un professeur ou un directeur de recherches.

Les réformes entreprises ont également des répercussions sur l'emploi. Plus précisément, les jeunes chercheurs (jusqu'au milieu de la trentaine) travaillant dans des organisations de recherche subventionnées ne sont pas autorisés à occuper le même poste pendant plus de cinq ans. Au terme de ces cinq ans, puisqu'ils auront tous été embauchés sur contrat à durée déterminée, ils devront chercher un emploi